



**HAL**  
open science

**Du flamand pro populo au néerlandais ex cathedra:  
Analyse critique des enjeux socioculturels et politiques  
de la fondation d'une chaire de Néerlandais à la Faculté  
Libre de Lettres de Lille (1926).**

Christian-Pierre Ghillebaert

► **To cite this version:**

Christian-Pierre Ghillebaert. Du flamand pro populo au néerlandais ex cathedra: Analyse critique des enjeux socioculturels et politiques de la fondation d'une chaire de Néerlandais à la Faculté Libre de Lettres de Lille (1926).. Les études néerlandaises en France et en Belgique francophone, pp.427-442, 2005. hal-01911955

**HAL Id: hal-01911955**

**<https://hal.science/hal-01911955v1>**

Submitted on 4 Nov 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Du flamand *pro populo* au néerlandais *ex cathedra*.  
Analyse critique des enjeux socioculturels et politiques de la fondation  
d'une chaire de Néerlandais à la Faculté Libre de Lettres de Lille (1926).**

CHRISTIAN-PIERRE GHILLEBAERT (CEPEN – IEP de Lille)

**Samenvatting :** De stichting van een leerstoel Nederlandse Taal- en Letterkunde in de Katholieke Universiteit Rijsel in 1926 was geenszins een toevallige, onbeduidende gebeurtenis in de eertijds door de Franse Koning Lodewijk 14. ingelijfde streek. In de arrondissementen Duinkerken en Hazebroek werd er nog een soort West-Vlaams gesproken, al was het Frans de enige officiële taal in het beheer en het onderwijs. Kwam een nieuwe in het Frans opgebrachte elite met het regionalisme op, dan was de tijd van de passieve geleerdheid der oudere tweetalige elite voorbij: het Vlaams werd een *zaak* buiten de studiekringen en de kerk. De eis tot een onderwijs *Nederlands* laat zich door de samenhangen tussen beide elites en deren taal- en maatschappijbeeld verklaren.

Excepté les quelques cours organisés à la Sorbonne par le Comité Franco-Hollande, il n'existait en France proprement aucun enseignement universitaire de néerlandais lorsque fut fondée en 1926 à la Faculté Catholique de Lettres de Lille la « chaire de langue et littérature néerlandaises ». Nullement fortuite, cette création s'est inscrite dans une série d'actions de promotion de la culture flamande en France par la sauvegarde d'un des ses plus évidents reliefs. Quelque deux cent cinquante ans après la rupture politique avec les autres territoires de l'aire linguistique flamando-néerlandaise, la survivance d'une variété de *West-Vlaamsch* ordinairement pratiqué dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck<sup>1</sup> motivait un mouvement culturel et politique protéiforme. Les circonstances d'ouverture d'un cours étudiant les « rapports du néerlandais avec le flamand tel qu'il est parlé dans le Nord », langage jusqu'alors légitimé uniquement par les prêtres et les rhétoriciens, nous paraissent caractéristiques d'un climat d'interrogation confuse sur l'identité de la population et le rôle de ses élites. C'est du moins ce qui peut ressortir de la description du réseau d'acteurs en voie de sécularisation impliqués dans cet événement, du jeu des compromis entre les différents partis, des ressources mobilisées, du climat d'effervescence régionaliste et pannéerlandiste ou encore des derniers soubresauts du cléricisme conservateur et réactionnaire attaché à l'idiome traditionnel. Dans le présent travail, nous nous proposons donc d'étudier les enjeux culturels, politiques et pastoraux liés à la création d'un tel enseignement en cherchant à comprendre pourquoi et comment cette création a été possible dans ce milieu universitaire catholique lillois à cette époque.

**Les flamandophones français, « comme un troupeau sans berger ».**

A la suite du Traité d'Utrecht (1713), la France politique a pour septentrion définitif un territoire traversé par une frontière linguistique entre parlers romans et parlers germaniques. Or, à moins de l'application de politiques ciblées très fortes, aucune annexion n'abolit *de facto* les usages socio-culturels et en particulier les usages linguistiques. Ainsi faut-il attendre la série de lois scolaires du début des années 1880 pour voir s'accélérer irrésistiblement l'érosion de l'aire d'expression flamande en France. A cette époque, hormis les élites notablières et ecclésiastiques locales déjà francisées ou, à plus forte raison, les horsains francophones, la population des arrondissements de

---

<sup>1</sup> Par commodité, nous désignerons par la suite cette variété *vlaamsch* ainsi que la nomment eux-mêmes ses locuteurs (exception faite des personnes originaires du coin le plus au nord-est, lesquelles l'appellent *vlaams*). Nous emploierons le terme « flamand » dans tous les autres cas d'ambiguïté entre néerlandais et *vlaamsch*.

Dunkerque et d'Hazebrouck commença à parler de moins en moins exclusivement leur *vlaamsch*. Décrite avec inquiétude ou satisfaction par les statisticiens et autres traceurs d'isoglosses<sup>2</sup>, cette réduction de la zone de monolinguisme flamand ne doit pas être considérée comme la preuve de la disparition progressive du *vlaamsch*, mais comme l'indice de l'évolution critique du rapport de légitimité entre la production linguistique et l'activité sociale des flamandophones.

Formulé à la Révolution française, le souhait jacobin d'unité nationale, tantôt réitéré par les appels à l'éradication des « patois », tantôt amendé par la prise de décisions réglementaires<sup>3</sup>, devait pouvoir se réaliser par la scolarisation unique et obligatoire en langue française. Fondamentalement, ce souhait ne concernait toutefois que l'adoption de formes de citoyenneté communément et indistinctement partagées sur l'ensemble du territoire. La confusion des notions de citoyenneté et de civilisation eut pour conséquence le recours plus fréquent à la norme linguistique vecteur de cette citoyenneté, à savoir le français, dans les situations relevant des activités de citoyenneté (e.g. relation avec les représentants des pouvoirs publics), puis, peu à peu, également dans les situations vécues comme des épreuves de civilisation (e.g. adresse à une personne de statut supérieur), épreuves lors desquelles il s'agissait de démontrer sa réception effective de la civilisation au moyen de civilités linguistiques (emploi systématique du français). Aussi, loin de disparaître, l'usage du *vlaamsch* perdait progressivement sa pertinence universelle pour la conduite des activités humaines au point de se cantonner à des lieux, circonstances, situations réputés se trouver en deçà de la civilisation.

Cet en deçà correspond à l'illégitime civilisationnel. Une tâche était-elle ingrate que le *vlaamsch* y était aussitôt associé, car tout travail lié aux métiers traditionnels ou s'y originant renvoyait à l'antériorité périmée des modes de vie d'« avant la France » et à l'infériorité dévalorisante d'activités radicalement étrangères aux modèles de civilisation française inculqués par les maîtres ou les livres. Ce flamand devenait « ignoble » dans la mesure où il était l'expression de la population attachée aux activités censément dépourvues de noblesse (e.g. l'agriculture) et le souvenir d'expression des personnes accédant aux activités nobles (e.g. la Fonction publique). De plus, l'ensemble des activités sociales insignifiantes (hors du rapport à l'ordre établi ou des normes référencées) se perpétuait en *vlaamsch* pour autant qu'elles ne relevassent pas de la civilité extérieure à l'entre-soi. Les sentiments, qu'ils fussent joies ou peines, les connivences, qu'elles fussent amicales ou hostiles, pouvaient parfaitement continuer à s'exprimer dans la langue maternelle. Pour les *blauwers* (contrebandiers), les garnements (peu disposés à « jouer gentiment et parler français »<sup>4</sup>), des superstitieux (enclins à *aflezen*), le *vlaamsch* demeurait aussi la langue de l'illicéité par excellence.

En quelque sorte, il perdait toute la légitimité de sa publicité bien avant de perdre sa réalité. Au sortir de la Première Guerre Mondiale, les parents (s')en interdisaient de plus en plus l'usage dans

---

<sup>2</sup> On peut citer, entre autres, Coqueret de Monthet (1806), V. Derode (1844), L. De Baecker (1850), Ed. de Coussemaker (1857), Reclus (1877), Hovelacque (1897), R. Blanchard (1906), ou encore Van Es et Dewachter

<sup>3</sup> L'amendement Duruy de 1853 signifiait l'interdiction de l'emploi du flamand dans les écoles ; la décision du 23 janvier 1853 du Conseil académique du Nord n'autorisait plus que l'instruction religieuse en flamand ; l'article 14 du règlement modèle des écoles adopté le 7 juillet 1880 et jamais modifié stipule que « le français est seul en usage dans l'école ».

<sup>4</sup> Inscription au tableau d'une école à l'arrière plan d'une photographie datant de l'Entre-deux-guerres de l'abbé Bonduaeux.

les contextes éducatifs de civilisation des enfants (e.g. apprentissage du savoir-vivre) tout en le maintenant pour eux-mêmes ou dans les contextes éducatifs réputés ne pas préparer les enfants à la vie publique civilisée (e.g. sanction par invectives). Dans les jeux, l'emploi plus fréquent du français distinguait les joueurs sages et « bien élevés » des enfants indociles encore un peu « sauvages », ceux n'ayant donc pas connu ou profité de la civilisation. L'adresse aux représentants ou détenteurs des pouvoirs politique, administratif, judiciaire, moral, foncier, s'appréhendait toujours davantage comme l'engagement public de l'appartenance minimale à la communauté légitimement supérieure par une production linguistique conforme aux attentes de cette communauté imaginaire des citoyens civilisés. Le seuil de tolérance de l'usage du *vlaamsch* commençait donc à se situer à la frontière de l'« insu public légitime ». Car de l'usurpation originelle du pouvoir politique lors de l'annexion à la France s'en était suivi la substitution tendancielle du français au flamand, par nécessité ou désir de distinction, chez les élites concentrant les autres formes de pouvoir, à deux exceptions près cependant.

En effet, les élites flamandophones lettrées firent montre d'une désaffection croissante pour le flamand en tant qu'agent de culture, et, sans l'ignorer pour autant, elles mirent fin au monde entier et accompli d'expression flamande. Quittant leur rôle de référent et cessant d'exercer une influence déterminante dans les pratiques de corrections et de modes linguistiques, ces élites résiduelles peuplant chaires et chambres de rhétorique finirent par réserver le flamand aux usages *pro populo*. Présentes jusque dans les moindres villages de Flandre française (e.g. Crochte), les chambres de rhétorique s'étaient organisées tels des groupements d'émulation créatrice et savante d'expression flamande. Principalement écloses au 16<sup>ème</sup> et au 17<sup>ème</sup> siècle, elles avaient compté en leur sein les artisans d'une langue perméable aux usages réels du flamand ainsi qu'aux usages littéraires flamando-néerlandais contemporains, voire plus anciens. Leur activité, très codifiée et ritualisée, avait alors assuré la légitimité de la publicité du flamand. L'abandon par les petites et grandes notabilités locales de ce genre d'occupations, manifeste dès la Révolution et massif dans la deuxième partie du 19<sup>ème</sup> siècle, avait confiné les activités des quelques chambres de rhétorique subsistant dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle (e.g. Eecke) à l'*amusement populaire* plutôt qu'à l'*exercice culturel*. Au mieux, leurs participants entretenaient désormais avec une nostalgique componction une ambiance désuète ; au pire, ils paraissaient se livrer aux antiquités folkloriques. Était ainsi aménagé, dans le temps et dans l'espace, un contexte de plus en plus restreint de légitimité de publicité du flamand, un contexte en fait de moins en moins commun d'expérience de perpétuation et de création de référents civilisationnels.

De leur côté, les ecclésiastiques en fonction dans les archiprêtrés de Dunkerque et d'Hazebrouck devaient prêcher, confesser, accompagner, administrer dans le langage compris par le peuple dont ils avaient la cure d'âme. Contraints au latin dans la solennité par règlement canonique, acculés au français dans l'abstraction par défaut de renouvellement littéraire local référent, ils n'inventaient ni ne réformaient plus la langue, mais restituaient lors de leur prise de parole publique la langue commune *efficace*, à savoir le vulgaire. La coexistence du français et du flamand dans leur ministère de parole trahissait la volonté d'adaptation pratique au public en voie de francisation. En tout

cas, leur publicité du flamand conservait un caractère de légitimité selon l'objectif pastoral. Or cet objectif pastoral perdait de sa légitimité depuis la laïcisation de la société française commandée par les gouvernements successifs, sinon depuis la sécularisation de la société entamée, certes plus lentement en Flandre française, dès le siècle des Lumières et la diffusion des avatars du positivisme.

Cultivée avec affectation presque pathétique par les derniers rhétoriciens sous une forme laborieusement contournée, usitée selon une logique d'inculturation très pragmatique par les pasteurs catholiques sous une forme immédiatement accessible, la langue était donc devenue au début des années 1920 un « flamand de ducasse » perçu comme nécessairement populaire et rustique, mais plus guère comme un idiome propre à l'élaboration culturelle. Cette assimilation à l'illégitime civilisationnel était d'autant plus prévisible que la publication flamande en France s'était tarie avec la progressive disparition des élites locales traditionnelles d'expression flamande et le non renouvellement de ces dernières au profit d'élites francisées. Les derniers littérateurs ayant disparu sans laisser d'influence impérissable sur la population, il ne paraissait plus que des articles ou entrefilets à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup> siècle dans la presse locale<sup>5</sup>. Or les auteurs de cette publication la souhaitaient sans prétention et leurs sujets en étaient donc légers (*hoekjes, prullen, vertellingsches, spreuken, liedjes*), ce que confirme le succès des *Tisje Tasje's Almanakken* (1900-1914 puis 1924-1940). En dépit d'une orthographe hésitant entre les normes locales anciennes et celles néerlandaises en voie de standardisation, le vocabulaire et souvent la grammaire en restaient typiquement *vlaamsch*. Les autres publications flamandes concernaient des textes anciens, à la langue parfois très éloignée de celle de la population, mais n'alimentaient que les conversations raffinées de l'élite majoritairement francisée familière des *Annales* et des *Bulletins* du Comité Flamand de France, société savante fondée en 1853. Quant aux catéchismes flamands (au moins six différents de 1729 à 1925), ils appartenaient au monde ecclésiastique dont les membres devaient transposer le texte flamand dans le *vlaamsch* de leurs ouailles.

### **La « question du flamand ». De la conversation des élites à leur conversion à une cause.**

Jusqu'au début des années 1920, la communauté linguistique *vlaamsch* se retrouvait sans plus de véritable élite légitimant et défendant son langage, alors même que ce dernier régressait en termes de nombre de (mono-)locuteurs et d'image. Ou, plus exactement, elle trouvait des défenseurs parmi les forces vives du conservatisme pour la garder dans un Ancien Régime des relations sociales : le peuple pouvait bien conserver sa langue, pour autant que celle-ci fût associée à l'univers d'allégeances ci-devant aristocratiques, dorénavant notabiliaires, et ecclésiastiques, pourvu donc que le peuple soit maintenu dans une minorité citoyenne *de facto*. Vraisemblablement soucieux de la perte de leurs prérogatives et privilèges déjà réduits, certains opposaient ainsi une résistance à la francisation sans rassurer les locuteurs sur la valeur et la légitimité civilisationnelles et citoyennes de leur langue. La séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905) avait certes permis un apaisement à la crise symptomatique

---

<sup>5</sup> *Journal de Bergues, La Bailleuloise, L'Indicateur des Flandres* et *Le Cri des Flandres* (région d'Hazebrouck), *Le Patriote des Flandres* (Steenvoorde), *La Croix du Nord* (plus rarement).

Ch.-P. Ghillebaert, « Du flamand *pro populo* au néerlandais *ex cathedra* », in Ph. Hiligsman *et al.*, *Les études néerlandaises en France et en Belgique francophone*, Louvain, Academia Bruylant & Presses Univ. de Louvain, 2005, pp. 427-442.

des prêtres réfractaires à l'usage du français, privés de leurs traitements après la circulaire ministérielle du 30 octobre 1890, soutenus par leur évêque Mgr Sonnois<sup>6</sup> et galvanisés par leurs confrères belges encore très marqués par le particularisme linguistique ouest-flamand. Mais l'effervescence régionaliste de l'Entre-deux-guerres atteignit bientôt la Flandre française et y gagna aux idées diffusées par Jean Charles-Brun et ses émules l'ensemble des élites notablières encore fortement confessionnelles et les élites ecclésiastiques. Jadis plat de lentilles des élites flamandes mal assurées du maintien de leur prépondérance, naguère pomme de discorde entre l'Eglise et l'Etat, le flamand devenait ainsi l'os à ronger de toute une nouvelle génération d'adversaires du monopole central des pouvoirs et de partisans d'une certaine autonomie régionale. A défaut de rétablir une improbable publicité du *vlaamsch*, cette naissante élite flamande initialement non ou peu flamandophone garantissait la publicité du débat sur le flamand en introduisant « la question du flamand ».

Alors sujet de prédilection des publicistes, la recherche et la désignation des facteurs de dépérissement du flamand occupa des auteurs rompant avec l'« engagement de papier » des sociétés savantes (célébrations des gloires passées et vaines déclarations de principe). L'instruction publique n'était pas pressentie comme coupable justiciable, mais son organisation uniforme en toutes régions de France ne connaissait plus que procureurs et plaignants. Le flamand n'aurait-il pas plutôt « succombé aux intoxications multiples et variées d'un même poison distillé, inoculé aux cerveaux, à doses minimales, sous diverses formes : la centralisation » (A. Balsen), les instituteurs ne seraient-ils pas les humbles exécutants d'un Etat inspiré de la crainte du pangermanisme et de ses dangers (C. Looten) et des « doctrines pédagogiques issues de la Révolution et de la centralisation impériale »<sup>7</sup> ? Le ministre de l'Instruction publique, A. de Monzie, devint un parfait bouc émissaire avec des déclarations telles que « l'école laïque, pas plus que l'Eglise concordataire, ne saurait abriter des parlures concurrentes d'une langue française dont le culte jaloux n'a jamais assez d'autels » et « pour l'unité nationale de la France, il faut que le breton disparaisse »<sup>8</sup>. Cependant, pas un instant n'était envisagée la responsabilité des élites dans le recul du flamand, pas un moment n'était imaginée la possibilité d'un bilinguisme commun au « peuple » et à ses élites, celles-ci étant trop inquiètes de se détacher de celui-là par l'une ou l'autre distinction (ici linguistique).

Au reste, la « question du flamand » occulta l'interrogation *sur* le flamand en France. Avertis des réalités politiques du conflit linguistique de la Belgique et de ses vaines tentatives de ramification en France, les auteurs l'étaient souvent moins des réalités proprement linguistiques et sociolinguistiques du « flamand » et en particulier du *vlaamsch*. La plupart ignorait en effet la réalité et la signification d'un *colinguisme* traditionnel entre le *vlaamsch* et le « flamand des livres » en Flandre française. Le premier était la langue vivante comprise par toute la population, toutes classes confondues ; l'autre, la « langue classique », était employé avec plus ou moins de fortune par les

---

<sup>6</sup> En 1896, le préfet a demandé par trois fois, en vain, à l'archevêque de Cambrai d'interdire l'usage du flamand.

<sup>7</sup> Trois citations tirées du *Beffroi de Flandre* de nov. 1919 (p. 6), déc. 1920 (p. 6), déc. 1926 (p. 23).

<sup>8</sup> Extraits, respectivement, de sa circulaire du 14 août 1925 et de son discours à l'inauguration de la Maison Bretonne à l'Exposition des Arts décoratifs, le 25 octobre de la même année.

Ch.-P. Ghillebaert, « Du flamand *pro populo* au néerlandais *ex cathedra* », in Ph. Hilgsmann et al., *Les études néerlandaises en France et en Belgique francophone*, Louvain, Academia Bruylant & Presses Univ. de Louvain, 2005, pp. 427-442.

lettrés flamands de France, qui en usaient par nécessité, tel une *lingua franca*, pour communiquer avec les *stamgenoten* des Dix-Sept-Provinces et qui la truffaient de mots et tournures propres au *vlaamsch* ou au *Middel-Nederlands/Vlaams*. Parfois confondues, les deux réalités linguistiques avaient été souvent différenciées l'une de l'autre par les érudits locaux et en particulier par les successeurs d'E. de Coussemaker, collecteur de chants flamands et fondateur du Comité Flamand de France. Au sein cette société savante (°1853), l'abbé Carnel avait bien distingué les deux normes (1891), tandis que le chanoine Looten avait décelé chez des auteurs flamands français les mots « étrangers » à la langue locale et empruntés aux auteurs d'outre-quiévrain (1900). Presque toujours flamandophone par la naissance et francophone par les études, cette élite voyait le flamand de France tantôt comme « le plus doux et le plus riche des dialectes néerlandais »<sup>9</sup> (C. Looten), le joyau presque du *taaltuin* néerlandais, tantôt comme une langue *en soi* (D. Carnel), sans lien de descendance avec le néerlandais contemporain (G. Lotthé)<sup>10</sup>, souvent comme un langage remarquable que « les grammairiens et les rhéteurs n'ont pas eu l'occasion de corrompre » (J. Claerhout)<sup>11</sup>.

En revanche, la nouvelle génération de publicistes, ouverts au militantisme et majoritairement francophones de naissance, commença à considérer la coexistence de deux formes de flamand, l'une prétendument grossière et l'autre censément civilisée. Le *vlaamsch* était pour eux le « langage grossier et dur de beaucoup de gens de nos campagnes » (G. Van den Bussche), une langue « stationnaire » et « appauvrie » (M. Janssen), un idiome « dégénéré, en fait de néerlandais, en un très mauvais patois dont l'accent et la prononciation changent de commune en commune » (Ficherouille), bref, le « jargon guttural » d'une « population sans doute énergique et courageuse, mais qui n'est pas l'élite des Flandres » (J. Vandendriessche)<sup>12</sup>. Composée de membres sincèrement acquis au régionalisme ou secrètement séduits par le pannéerlandisme, cette nouvelle élite flamande de France non flamandophone de naissance se constituait en fait selon une logique militante revendicatrice et active au rebours de la tradition de sociabilité savante passive. Au vrai, l'ambiguïté tenace et commode des notions de langue classique / académique et de dialecte / parler commença alors à jouer en défaveur du *vlaamsch*. Par sa compréhension des rapports linguistiques, sociopolitiques et historiques entre *vlaamsch* et *algemeen beschaafd Nederlands*, d'une part, et par son souci de se doter des attributs de civilisation (ici linguistiques) des élites culturelles et politiques des deux autres parties de la « Flandre une et triple » (V. Bresle)<sup>13</sup>, d'autre part, cette élite faisait le choix de la civilisation, fût-elle étrangère par la langue à la population locale. En raison de sa force d'interpellation, de suggestion et de mobilisation, elle imposa sa position avec la promotion d'un néerlandais prolongeant et accomplissant un *vlaamsch* « moins évolué et plus archaïque », position résumée par N. Bourgeois comme suit :

La langue flamande utilisée en France est un rameau de la langue néerlandaise. Elle est désignée sous le nom de West-flamand (dialecte de l'Ouest). Son expression littéraire est le néerlandais dont elle ne se distingue que par

<sup>9</sup> Cette citation et l'idée suivante sont tirées du *Bulletin du Comité Flamand de France* n°3, 1928 (p. 97) et n°1, 1891 (p. 2).

<sup>10</sup> *Le Beffroi de Flandre*, mai 1920, p. 15.

<sup>11</sup> *Bulletin du Comité Flamand de France* 3, 1922, p. 93.

<sup>12</sup> Citations tirées du *Beffroi de Flandre* de mai 1921 (p. 4), mai 1926 (p. 21), avril 1920 (p. 19), mai 1926 (p. 2).

<sup>13</sup> *Mercure de Flandre*, janvier 1925, p. 2.

des particularités secondaires. (...) Les différences sont des différences d'accent ou de prononciation sous la forme écrite, elles se réduisent à quelques singularités orthographiques, pratiquement sans intérêt<sup>14</sup>.

### **La demande d'une chaire de flamand, entre bonne foi et péché d'orgueil des élites.**

Durant les années 1920, les suggestions d'actions et les revendications de mesures à adopter en faveur du flamand prirent le pas sur les condamnations impuissantes et les candides vœux<sup>15</sup> d'autrefois : le flamand avait cessé d'être l'objet du dilettantisme romantique et de l'érudition locale. Sans s'affranchir de l'ambiguïté sur le sens à donner au terme, les élites que constituaient les ecclésiastiques, les notables et les publicistes en vinrent peu à peu à partager unanimement le sentiment de la nécessité légitime d'un enseignement du flamand. Indépendamment des options retenues au sujet du flamand et des opinions formées à propos du patriotisme, toutes ces élites usaient des mêmes arguments dans leur récent plaidoyer pour la mise en place d'un tel enseignement. Sur le plan culturel, les motifs pouvaient en être d'ordre historique, pédagogique et psychologique. La respectabilité de l'« antiquité flamande » était rappelée par ceux qui considéraient le flamand comme l'avatar de la langue historique des fondateurs de la France (A. Mabile de Poncheville)<sup>16</sup> ou comme une « vieille langue » au caractère inoffensif et paisible, soit un vestige survivant par sa rusticité et digne de la conservation patrimoniale. Selon les champions du régionalisme conservateur et du tellurisme mystique, le « flamand du pays », expression euphémistique pour dialecte, était une particularité d'une province française, la saine spontanéité linguistique des garants de la fidélité à l'ordre naturel sur leur sol ancestral, le témoignage d'une authenticité salvatrice en un monde supposé décadent. L'utilité du flamand dans l'instruction était soulignée par tous. Son enseignement, assurait-on, permettrait de corriger les errements de la méthode Carré, dite méthode directe, de l'apprentissage de la langue française par les Français allophones et de prévenir la créolisation de « leur » français en cours d'acquisition. De plus, il faciliterait l'apprentissage de l'anglais et de l'allemand. Certains croyaient pouvoir ainsi conjurer leur crainte, née d'une erreur d'interprétation, que la « langue [flamande], chassée de l'école et allant toujours se corrompant, devienne un patois grossier et sans valeur éducative »<sup>17</sup> et ce « sans profit pour personne » (N. Bourgeois). D'autres, désireux de réconciliation, y voyaient le moyen sûr de mettre un terme à la « criminalisation » de la langue lors des épreuves de civilisation et de garantir au flamand d'une population à la loyauté irréprochable le statut de langue véritable et amie malgré un contexte de chasse aux patois et de germanophobie. Sur un plan plus politique, la plupart insistait sur les avantages d'un enseignement qui permettrait de nourrir le sentiment français dans les colonies de Belges des arrondissements de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Lille au moyen d'une propagande française originale. Un grand nombre le plébiscitait en gage de prémices d'une décentralisation très attendue. Quelques-uns faisaient valoir des raisons diplomatiques et économiques en évoquant une communication facilitée lors des relations politiques et commerciales

---

<sup>14</sup> *Bulletin du Comité Flamand de France* 3, 1926, p. 291.

<sup>15</sup> Le 1<sup>er</sup> juillet 1909, le Comité Flamand de France avait adopté les deux vœux, demeurés pieux, d'une instruction religieuse en flamand (catéchisme et prédication) et d'une instruction scolaire en flamand dans les écoles libres de la région flamande.

<sup>16</sup> *Le Beffroi de Flandre*, août 1927, p. 12.

<sup>17</sup> Citations tirées du *Beffroi de Flandre*, juillet 1926, p. 15, et du *Bulletin du Comité Flamand de France* 3, 1926, p. 294.



avec les nations voisines de la France. Enfin, les élites ecclésiastiques et notabilaires confessionnelles ne manquaient pas de réaffirmer combien l'enseignement du flamand était indispensable au clergé rural face au peuple flamand de France et au clergé urbain face aux immigrés belges.

Dès le 19<sup>ème</sup> siècle, l'on pouvait ainsi trouver parmi les élites conservatrices et confessionnelles des partisans d'un enseignement du flamand, la langue du « bon peuple catholique ». La fréquence des demandes assumées publiquement, c'est-à-dire des demandes plus fortes ou pressantes que les simples souhaits, s'accéléra dans le premier quart du 20<sup>ème</sup> siècle. Ainsi l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck, avait-il publiquement plaidé en faveur du flamand (auprès de Georges Leygue, le 18 février 1902, auprès de Gaston Doumergue, le 11 mars 1910) et réclamé pour la « langue de notre vieille Flandre » le droit d'être enseignée facultativement dans les écoles et collèges du Nord (11 décembre 1921). Le président du Comité Flamand de France, C. Looten, avait proposé d'admettre au baccalauréat latin-langues le flamand « à titre facultatif au second rang, après l'Anglais, ou l'Allemand, ou l'Italien » lors du Congrès Régionaliste de Nord-Pas-de-Calais à Lille (7 décembre 1920). Ces demandes n'appartenaient cependant pas encore au registre de la revendication militante et émanaient d'une élite très confessionnelle, sinon religieuse, possédant presque toujours le *vlaamsch* avant même le « flamand littéraire ». D'ailleurs, cette élite traditionnelle n'envisageait finalement l'enseignement du flamand que dans le cadre du primaire et du secondaire, *pro populo*, sans en concevoir la possible publicité dans un contexte de civilisation et de culture.

A vrai dire, il existait bien à cette époque quelques cours de flamand, mais ceux-ci jouissaient d'une publicité tenant plus du confessionnal que de la chaire. Sans qu'il nous soit possible de déterminer avec certitude<sup>18</sup> quel « flamand » y était enseigné, trois collèges catholiques<sup>19</sup> assuraient un tel enseignement en vue de préparer leurs élèves aux tâches pastorales en milieu flamandophone et, dans sa partie récréative, de les initier à une culture devenue illégitime qui leur permettrait de maintenir une distinction à la fois entre le monde religieux et le monde laïc et entre le *pusillus grex* savant et la plèbe docile et inculte. Cette confessionnalité de l'étude et de l'enseignement du flamand ne se trouva pas démentie ailleurs mais se poursuivait avec l'éclosion dans quelques séminaires de Cercles d'Etudes Flamands<sup>20</sup> dans les cursus de formation ecclésiastique afin de garantir aux candidats au sacerdoce un apostolat fructueux en Flandre française d'expression flamande par la « connaissance pratique et théorique de la langue flamande et de ses finesses ». Seulement, ayant déjà rompu avec la semi-clandestinité des cours des institutions précitées, quelques-uns de ces clercs misèrent sur une sécularisation de l'étude et de l'enseignement du flamand en ignorant toujours plus le *vlaamsch* pour

---

<sup>18</sup> Nous supposons que le colinguisme était de rigueur : on devait enseigner le « flamand classique » et attirer l'attention des élèves, presque tous flamandophones, sur ses correspondances avec leur propre langage, rejeté au rang de dialecte.

<sup>19</sup> Au collège Saint-Jacques d'Hazebrouck, le cours de flamand facultatif d'une heure par semaine donné *ex professo* par l'abbé Crémon avait trouvé son origine dans le cours ouvert par l'abbé Dehaene (alors le dimanche après les vêpres) et approuvé officiellement par l'autorité diocésaine en 1873. Quant au collège Saint-Winoc de Bergues, son supérieur, le chanoine Rajon, aurait fait adopter la méthode savinienne à l'usage des jeunes Flamands. Au collège du Sacré-Cœur de Tourcoing, le chanoine Leleu avait proposé un cours de flamand facultatif suivi par quelques élèves presque exclusivement originaires de la toute proche Belgique. Ces trois cas ont été évoqués par C. Looten au Congrès régionaliste déjà mentionné.

<sup>20</sup> Cercles Sint Jan Berchmans (oct. 1919 au séminaire d'Annepes), Jan van Ruysbroeck (oct. 1921 au grand séminaire de Lille), Saint-Winoc (fin 1922 au séminaire d'Haubourdin), Michiel de Swaen (oct. 1923 au séminaire académique de Lille).

se focaliser davantage sur la langue de culture (de la Belgique et des Pays-Bas) et en révisant des objectifs au départ strictement sectoriels pour se proposer des buts transversaux engageant la société dans son ensemble (passage d'une formation spécialisée à une propagande formatrice généralisée). En fait, parmi les clercs et les laïcs de la nouvelle élite, on commença à vouloir moins vivre le quotidien du peuple en s'y mêlant par le partage d'un langage commun, vivant, vulgaire donc (i.e. le *vlaamsch*), qu'assurer la production d'une élite intellectuelle régionale à l'idiome différent de celui de l'Etat jacobin, cette élite substituant à la domination civilisationnelle française du peuple une domination civilisationnelle « flamande ». Trop directement attaché au petit peuple, l'enseignement primaire et secondaire aurait un peu dépossédé les nouvelles élites plus rarement flamandophones de leur position dominante et beaucoup souffert du déficit de prestige dont seul pouvait jouir une « chaire » de l'enseignement supérieur, une chaire ouverte à tous... les candidats potentiels de l'élite.

Lié à l'évolution des structures et des ambitions des élites, le changement de traitement de la question du flamand est bien détectable dans les tribunes offertes après 1925 par les journaux à un flamand qui, minoré par sa forme et son contenu, n'avait jusqu'alors ni bonne ni mauvaise presse. *La Dépêche* rendit publique le 26 septembre 1925 une lettre ouverte rédigée par le Comité Fédéral des Jeunesses Régionalistes contre la circulaire de Monzie. Quant au *Télégramme*, il donna la parole dans ses éditions du 6, 7, 15 et 17 octobre 1925 à des membres ou à des anciens membres du Conseil général du Nord qui désapprouvèrent gravement de Monzie (H. Degroote, E. Coudeville, R. Faure, M. Sapelier, P. Dufaur), puis publia du 20 au 23 du même mois une série d'articles intitulée « La question du flamand et la circulaire de M. de Monzie » de C. Looten. La presse plus locale que régionale (e.g. *La Bailleuloise*) dépassa le stade de l'indignation pour diffuser, peu avant et peu après la création de la chaire, une propagande en faveur du flamand selon un esprit tout autre que celui dont étaient animés ces premiers porte-parole. Pour cause, elle était tenue par des personnalités proches du mouvement de l'abbé Jean-Marie Gantois, le *Vlaamsch Verbond van Frankrijk* (°1926), issu de la sécularisation de l'Union des Cercles d'Etudes Flamands (°1924), dont le projet de « réveil national » était équivoque (mouvement aux apparences régionalistes, chefs aux espoirs séparatistes).

Les premiers, semble-t-il, à s'être prononcés publiquement et audacieusement pour la création d'une chaire de flamand dans l'enseignement supérieur avaient été A. Balsen et A. Cordonnier-Wibaux en 1919, l'un par une boutade (« Puisque certains étudiants, secondés par des directeurs dévoués, se distraient à la lecture de l'hébreu et du syriaque, pourquoi l'Etat ne créerait-il pas une chaire de flamand dans son Université du Nord ? »<sup>21</sup>), l'autre par une bravade (« Apprenons le flamand, ne le laissons pas dépérir ! (...) Et pourquoi ne pas avoir chez nous, en Flandre française, cette Université flamande que les Belges songent à créer chez eux ? »). L'idée avait fait son chemin et d'autres couplèrent la traditionnelle demande d'introduction du flamand dans les écoles primaires avec une demande de création de chaire de flamand (e.g. L. Rajon), pour ensuite ne plus se focaliser

---

<sup>21</sup> L'auteur cité ici et les deux autres cités plus loin avaient été publiés dans *Le Beffroi de Flandre* de nov. 1919 (p. 8), de mars 1921 (p. 12) et de mai 1921 (p. 6).

Ch.-P. Ghillebaert, « Du flamand *pro populo* au néerlandais *ex cathedra* », in Ph. Hiligsman *et al.*, *Les études néerlandaises en France et en Belgique francophone*, Louvain, Academia Bruylant & Presses Univ. de Louvain, 2005, pp. 427-442.

prioritairement que sur cette dernière demande : « il nous faut une chaire de flamand quelque part » (G. Vandenbussche). Avec une verve révoltée, G. Blachon avait même exhorté l'Etat qui :

ne marchande les témoignages de sa sympathie ni aux patois languedociens, basques, bretons etc., ni aux langues et littératures roumaine, tchéco-slovaque, polonaise, etc., pas plus que ses égards à la langue allemande en Alsace et en Lorraine : qu'il en fasse autant pour l'idiome toujours vivant des premiers ancêtres de la France ; qu'il institue ou subventionne bravement un cours de langue et littérature flamandes à l'Université de Lille.<sup>22</sup>

A son Congrès annuel tenu à Paris le 7 février 1925, la très influente Fédération Régionaliste de France put entendre son secrétaire-adjoint, le normalien N. Bourgeois, réclamer un apprentissage du français par le flamand et de l'orthographe flamande dans le primaire, l'institution d'une épreuve possible de langue flamande au baccalauréat et, pour l'enseignement supérieur, la création d'une chaire de langue et de littérature flamandes. Un an plus tard, il jetait les bases d'une « chaire permanente » aux deux facultés libre et officielle de Lille<sup>23</sup> avec l'institution pour les examens de licence d'un « certificat d'études de langue et littérature flamandes », comparable à celui existant pour le picard et le wallon, complétant le cycle d'études régionales<sup>24</sup>. On se sentait d'autant plus autorisé à revendiquer une telle chaire que l'on était perméable à un antiméridionalisme croissant. Cette idéologie bientôt haineuse, accusant les gens du Midi de tous les vices et du monopole des pouvoirs, avait dopé la détermination et l'intransigeance des partisans de la chaire de flamand : Pourquoi accorder aux langues d'oc 27 chaires de facultés et de lycées et aucune au flamand (A. Balsen, L. Moreel, J. Vandendriessche<sup>25</sup>) ? L'écrit suivant de Zanneke [G. Blachon], en est caractéristique :

Un autre jour, c'est le Ministre de l'Instruction publique, M. Honorat, provençal, petit-fils de l'auteur d'un dictionnaire provençal, qui crée, aux frais des contribuables, une chaire de langue provençale à la Faculté des Lettres d'Aix. – Imaginez-vous le tollé que soulèverait dans le Midi la création d'une chaire de flamand à l'Université de Lille même si les contribuables du Nord en assumaient tous les frais !<sup>26</sup>

V. Bresle qualifia même de « permission arrachée au bon plaisir de notre régime sudiste »<sup>27</sup> le décret du 17 juillet 1926, paru le 23 dans le *Journal officiel*, citant le « hollandais » parmi les dix-huit nouvelles langues possibles des épreuves de langues vivantes du baccalauréat.

Seulement, on se réappropria cette mesure en songeant immédiatement à la fondation d'une chaire de flamand plutôt qu'à l'introduction d'un enseignement de flamand dans le secondaire. La confessionnalité de l'ancienne élite offrait le soutien du monde catholique et, partant, l'hospitalité de son université ; le choix de la nouvelle élite se portait non pas sur la langue vivante, celle du peuple, le *vlaamsch*, mais sur celle de l'élite référentielle ou, plus exactement, sur celle de l'élite héritière des élites originellement communes avant l'annexion. En tout cas, le compromis entre les élites permit une solution provisoire : l'ouverture à la Faculté Catholique de Lettres de Lille, le 18 novembre 1926, grâce au soutien très appuyé de son doyen, C. Looten, d'un cours hebdomadaire<sup>28</sup> « théorique et

---

<sup>22</sup> BLACHON, G. *Pourquoi j'aime la Flandre*. Lille : Mercure de Flandre, 1927 (1922), p. 133.

<sup>23</sup> *Le Beffroi de Flandre*, juillet 1926, p. 15.

<sup>24</sup> *Bulletin du Comité Flamand de France* 3, 1926, p. 295.

<sup>25</sup> *Le Beffroi de Flandre*, novembre 1919, p. 8 et mars 1920, p. 20 ; *Mercure de Flandre*, mai 1926, p. 3.

<sup>26</sup> *Le Beffroi de Flandre*, février 1921, p. 19.

<sup>27</sup> *Mercure de Flandre*, 31 décembre 1926, p. 1.

<sup>28</sup> D'après une note du dossier R4F des Archives des Facultés Catholiques de Lille, pour y être admis, il fallait avoir 16 ans accomplis, se munir d'une autorisation parentale (pour les mineurs) et d'un mot d'introduction soit d'un ancien professeur, soit de son curé, se présenter au vice-recteur avec une photo (carte d'étudiant). L'enseignement, « destiné surtout à des

Ch.-P. Ghillebaert, « Du flamand *pro populo* au néerlandais *ex cathedra* », in Ph. Hiligsman et al., *Les études néerlandaises en France et en Belgique francophone*, Louvain, Academia Bruylant & Presses Univ. de Louvain, 2005, pp. 427-442.

pratique de langue et littérature néerlandaises » avec l'étude des « rapports du néerlandais avec le flamand tel qu'il est parlé dans le Nord »<sup>29</sup>, cours pompeusement qualifié de « chaire ».

L'adhésion à l'idée d'une langue néerlandaise présentée comme langue civilisée des Flamands avait été d'autant plus compréhensible de la part des élites ecclésiastiques flamandophones que le « flamand académique » (néerlandais) était conçu comme le standard de référence pour l'expression écrite surtout (colinguisme), plus exceptionnellement orale, commune à l'ensemble des anciens *gouwen*, comme la *lingua franca* familière de la culture. Le néerlandais ne fut pas envisagé comme ce qu'il était en fait devenu, à savoir la norme substituée aux variétés. On ne pensait pas qu'elle pût réellement supplanter les usages locaux, on la croyait davantage « recours communicationnel ». Cette vision, somme toute romantique, ne prenait pas en compte l'évolution des sociétés (démocratisation, désenclavement des campagnes, tendance coercitive plus forte à un partage d'attributs communs, sécularisation). L'échec du particularisme linguistique ouest-flamand avait été révélateur de cette évolution, comme cette opposition sur fond de querelle religieuse (*west-vlaamsch* catholique, *nederlandsch* protestant) avait été vaincue avec les débuts de la sécularisation et l'attribution à la langue d'un rôle particulier en matière d'usage populaire-citoyen. La création de cette chaire de néerlandais et non pas de *vlaamsch* intervenait donc dans un contexte de francisation linguistique et culturelle généralisée : les Flamands se déprovincialisaient pour devenir français tandis que la langue devenait un élément constitutif de la nation, un critère d'appartenance nationale.

## Conclusion

Somme toute, la fondation de la chaire de néerlandais à la Faculté Libre de Lettres de Lille en 1926 est révélatrice de la transformation structurelle des élites du Nord dans un contexte de resignification des allégeances et des attributs d'appartenance. La nouvelle élite, fût-elle régionaliste ou pannéerlandiste, presque exclusivement francophone d'origine, semblait avoir raison contre l'ancienne élite passablement passive. L'une avait décidé qu'« assimiler la vraie langue avec celle parlée par le peuple ne part pas d'un bon principe », l'autre s'était plutôt interrogée à l'instar de G. Lotthé (« est-ce une chaire de "flamand" tel qu'on le parlait chez nous, ou une chaire de "néerlandais", tel qu'on l'enseigne en Belgique, que l'on souhaite voir créer dans l'Université du Nord ? »)<sup>30</sup>. Ce passage notable du flamand *pro populo* au néerlandais *ex cathedra*, longtemps validé très modestement par le maintien d'une telle chaire sans débouché en termes de diplôme<sup>31</sup>, rend compte du zèle de quelques militants dont le principal mérite fut de favoriser le passage du dilettantisme et de l'érudition des élites traditionnelles à l'académisme et à l'éducation, mais dont le principal tort fut de faire accroire que le néerlandais était la langue culturelle des Flamands de France. Jusqu'à très

---

personnes qui, ayant déjà usage du flamand, désirent s'élever à la connaissance du flamand littéraire », pouvait être suivi comme étudiant astreint aux exercices (500 F de droits) ou comme auditeur (300 F).

<sup>29</sup> *Les Facultés Catholiques de Lille*, 17<sup>ème</sup> année, n°1, oct. 1926, p. 24.

<sup>30</sup> Citations tirées du *Mercure de Flandre*, mai 1927, p. 63, et du *Beffroi de Flandre*, mai 1920, p. 15.

<sup>31</sup> Selon le *Mercure de Flandre* du début mai 1927 (p. 15-16), il y aurait eu 24 auditeurs inscrits. Pour l'année 1927-1928, ils n'auraient été plus que 16 selon *Le Lion de Flandre* (mars-avril 1929, p. 25), presque exclusivement des clercs. On réclama, en vain, l'ouverture d'une autre chaire dans le public, tandis que le titulaire de la chaire, l'abbé Despicht, offrit également des cours gratuits par correspondance.

Ch.-P. Ghillebaert, « Du flamand *pro populo* au néerlandais *ex cathedra* », in Ph. Hiligsman *et al.*, *Les études néerlandaises en France et en Belgique francophone*, Louvain, Academia Bruylant & Presses Univ. de Louvain, 2005, pp. 427-442.

récemment, cette erreur a perduré et l'on a cru au caractère prétendument dégénéré du *vlaamsch* par rapport au néerlandais au point de penser que celui-ci sauvegarderait celui-là (« de la langue au dialecte ») ou devrait légitimement le supplanter (« abandon du babillage pour la vraie langue »). A l'heure actuelle, hormis un cours optionnel à l'Université du Littoral-Côte-d'Opale (Dunkerque), cours sans incidence pertinente sur le cursus de l'étudiant et, à plus forte raison, de l'auditeur libre, il n'existe toujours pas encore une seule véritable chaire de langue régionale flamande.

### **Bibliographie indicative :**

- Annales et Bulletins du Comité Flamand de France*, 1853-2004  
BALIBAR, R. *L'institution du français*. Paris : PUF, 1985.  
BOURDIEU, P. *Ce que parler veut dire*. Paris : Fayard, 1987.  
BOURDIEU, P. *La distinction*. Paris : Minuit, 1979.  
CALVET, L.-J. *Linguistique et colonialisme*. Paris : Payot, 1974.  
CERTEAU, M., JULIA, D., REVEL, J. *Une politique de la langue*. Paris : Gallimard, 2002 (1975).  
CHALINE, J.-P. *Sociabilité et érudition*. Paris : Editions du CTHS, 1998.  
CHANET, J.-F. *L'Ecole républicaine et les petites patries*. Paris : Aubier, 1996.  
COORNAERT, E. *La Flandre française de langue flamande*. Paris : Editions Ouvrières, 1970.  
ELIAS, N. *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Levy, 1973 (1939).  
FLORY, T. *Le mouvement régionaliste français*. Paris : PUF, 1966.  
GRAS, C., LIVET, G. (dir.) *Régions et régionalismes en France*. Paris : PUF, 1977.  
HABERMAS, J. *L'espace public*. Paris : Payot, 1978.  
LAGREE, M. (dir.) *Les parlers de la foi*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 1996.  
LAPIERRE, J.-W. *Le pouvoir politique et les langues*. Paris : PUF, 1988.  
*Le Beffroi de Flandre*, 1919-1928.  
MAYEUR, J.-M. *Un prêtre démocrate : l'abbé Lemire (1853-1928)*. Tournai : Casterman, 1968.  
NUYTTENS, M. *Camille Looten (1855-1941)*. Leuven : Universitaire Pers Leuven, 1981.  
*Les Pays-Bas français*, 1976-2003.  
*Mercure de Flandre*, 1922-1931.  
*Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*. Tiel: Lannoo, 1998.  
THIESSE, A.-M. *Ils apprenaient la France*. Paris : Editions de la MSH, 1997.  
THIESSE, A.-M. *Ecrire la France*. Paris : PUF, 1991.  
VAN TOORN, M.C., et al. *Geschiedenis van de Nederlandse taal*. Amsterdam : University Press, 1997.  
WEBER, E. *La fin des terroirs*. Paris : Fayard, 1988 (1976).